



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

MR BERNIER

55110 Sivry-sur-Meuse

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
28/07/2026	F01260700095	412700	F01260700095	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	28008 - BERNIER					
NJB254A280	C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 280	8	M3	134.00	1,072.00	20 %
500	LOCATION TAPIS AU TOUR	1	FO	155.00	155.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	8	UN	1.50	12.00	20 %
506	TAXE CARBONE	8	UN	1.50	12.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	8	UN	4.00	32.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	8	UN	1.68	13.44	20 %

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 28/07/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,296.44 €
Total TVA :	259.29 €
Total TTC :	1,555.73 €
RESTE A PAYER :	1,555.73 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700095	F01260700095	28/07/2026	412700	CLIENTS AU COMPTANT NON A

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 28008 BERNIER						
23/07/2026	003307017	412700	NJB254A280	C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 280	8	M3
23/07/2026	003307017	412700	500	LOCATION TAPIS AU TOUR	1	FO
23/07/2026	003307017	412700	552	ECO-PARTICIPATION	8	UN